

Code de conduite académique de l'Université de Berne

Adopté par la Direction de l'Université le 30 mars 2026

Le présent Code de conduite académique est un engagement public en faveur d'un ensemble de valeurs qui doivent guider tous les membres (étudiant·e·s, universitaires et personnel) de l'Université de Berne. L'Université de Berne compte environ 20 000 étudiant·e·s et 8 000 collaborateur·trice·s. Ses principales missions sont l'enseignement et la recherche. L'Université de Berne étant une université généraliste, l'enseignement et la recherche concernent de nombreuses disciplines et font appel à un vaste éventail de méthodes. Chaque membre de la communauté universitaire a un parcours unique, mais toutes et tous doivent s'engager à faire progresser la science et l'enseignement. L'Université de Berne se considère comme une communauté discursive, tant en interne, au sein de ses huit facultés, qu'avec la société, par le dialogue et le partage des connaissances. L'Université s'engage à faire preuve de transparence, de respect et d'équité, et ses processus et services internes font l'objet d'un examen régulier.

Le présent Code de conduite académique a été élaboré en réponse à la période de troubles politiques que traverse le monde académique. Les universités subissent des pressions émanant de diverses sources et les dirigeant·e·s universitaires reconnaissent la nécessité d'y résister. En instaurant ce Code de conduite, qui vise à servir de guide pour la communauté universitaire, l'Université de Berne formule publiquement les valeurs qu'elle défend. En tant qu'institution d'enseignement supérieur, l'Université de Berne bénéficie de la diversité de son personnel et de ses étudiant·e·s. La liberté académique, fondement d'un enseignement et d'une recherche impartiaux, critiques et innovants est défendue par la direction de l'Université de Berne. Celle-ci s'abstient de toute position officielle sur les questions politiques, à l'exception des questions liées au contexte scientifique et à la politique scientifique, qui intéressent le bon fonctionnement de l'Université en tant qu'institution d'enseignement supérieur. Cela signifie que la direction de l'Université de Berne refuse d'être instrumentalisée dans des problématiques politiques et sociétales plus vastes.

Les valeurs qui suivent sont fondées sur les politiques et les lignes directrices en vigueur de l'Université.

Liberté académique de l'enseignement et de la recherche

La liberté académique est le droit des universitaires à enseigner, étudier, acquérir et transmettre le savoir et la recherche sans ingérence extérieure. En tant qu'institution d'enseignement supérieur, l'Université de Berne s'engage à respecter cette liberté. La liberté académique signifie également que les membres de l'Université de Berne doivent s'efforcer d'aborder les questions académiques, y compris les enjeux sociaux et politiques, de manière nuancée et équilibrée, en se fondant sur des données probantes. La liberté académique s'accompagne d'obligations et de responsabilités, et s'exerce dans le respect des lois, des règlements d'études, des tâches assignées et des compétences.

Mission d'éducation et de dialogue

La création, le développement et la transmission des connaissances de même que le transfert de compétences sont des éléments essentiels de la mission de l'Université. L'Université de Berne s'engage à former et à soutenir les étudiant·e·s et les chercheurs et chercheuses en début de carrière ainsi qu'à informer

le grand public. L'Université fait partie de la société et interagit avec un large spectre d'acteurs qui la composent. C'est pourquoi nous nous engageons à aborder les questions sociales et les événements actuels dans l'enseignement et la recherche et, inversement, à nourrir le débat public avec nos connaissances et notre expertise.

u^b

Intégrité académique et responsabilité

Les universitaires ont la responsabilité de mener leurs travaux conformément aux principes de l'intégrité scientifique. Ces principes comprennent la fiabilité, l'honnêteté, le respect et la responsabilité. Les bonnes pratiques scientifiques varient selon les disciplines et respectent les normes de rigueur spécifiques établies dans chaque domaine. L'Université de Berne s'engage à promouvoir une culture de la recherche solidaire et équitable, essentielle pour générer des connaissances impartiales. Le devoir des universitaires est d'évaluer de façon critique les affirmations et les points de vue qui sont inexacts, injustifiés ou préjudiciables sur le plan factuel.

Environnement respectueux et solidaire

L'Université de Berne promeut activement le principe de l'égalité des chances et favorise un environnement responsable, ouvert et équitable. Toute personne a droit à la protection de son intégrité personnelle sur son lieu de travail et pendant ses études. L'Université rejette toute forme de haine, de violence et de discrimination et attend de tous les membres de la communauté qu'ils se traitent mutuellement d'une manière professionnelle, respectueuse et dénuée de toute exploitation. Les responsables académiques doivent diriger avec empathie, responsabilité et équité.

Recueil de ressources relatives aux directives et aux documents de l'Université de Berne

[Stratégie 2030](#)

[Rapport annuel](#)

[Guide-conseil](#)

Intégrité personnelle : [procédure en cas de signalement d'atteinte à l'intégrité personnelle](#) (web)

Intégrité personnelle : [procédure en cas de signalement d'atteinte à l'intégrité personnelle](#) (pdf)

[Commission de recours, Service de médiation et Délégués à l'intégrité](#)

Recueil des lois de l'Université de Berne : [Intégrité scientifique](#)

[Compliance de la recherche et bonnes pratiques scientifiques](#)

[Portail Junior Academics](#)

[Recueil des lois de l'Université de Berne](#)

Autres ressources

Académies suisses des sciences : [Code d'intégrité scientifique](#)

[Déclaration de Bonn sur la liberté de la recherche scientifique](#) (en anglais)